ART. 13 N° 124

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 124

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

-----

## **ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise en cohérence à refuser toutes dispositions qui permettraient l'installation de parcs éolien en mer tout ou partie du domaine public maritime. Nous considérons qu'il est essentiel pour l'acceptabilité des projets off-shore de ne pas encourager l'installation de parcs hors dans les eaux territoriales mais de planifier un développement au plus loin des côtes, c'est-à-dire au moins dans la zone économique exclusive.